

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01658 Numéro SIREN : 891 448 763 Nom ou dénomination : A CHACUN SA CUISINE

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001142

Exercice ouvert le	01/01/22	et clos le	31/12/22	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS A CHACUN SA CUISINE 301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD 26260 SAINT DONAT
SIRET 8 9 1 4 4 8 7 6 3 0 0 0 2 1	Mét :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD 26260 SAINT DONAT	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprise)	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	1 268	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AUDIT JURIDIQUE COMPTABILITE 991 rue de la valseire 34790 GRABELS	
Tél :	Tél :
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Date : 10/02/23 Lieu : GRABELS
Examen de conformité fiscale (ECF)	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT VOLLE LOICK
prestataire :	Signature

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS												
Montant global brut des distributions		(1)	payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)									(2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e		
										f		
										g		
										h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									(4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j		
Montant des revenus répartis									(5)	Total (a à h)		

[illegible]

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	38 862	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L		CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONs (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SAS A CHACUN SA CUISINE										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAU 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE															
SIRET		8 9 1 4 4 8 7 6 3 0 0 0 2 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent *					
												Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 2			
												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF																	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012											
	Autres *		014	5 832	016	907		4 925									
	Immobilitisations corporelles *		028	70 632	030	4 916		65 716									
	Immobilitisations financières * (1)		040	1 644	042			1 644									
	Total I (5)		044	78 108	048	5 823		72 285									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	1 455	052		1 455									
		Marchandises *		060	6 301	062		6 301									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	210	066		210										
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *		068	15 491	070		15 491								
			Autres* (3)		072	911	074		911								
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	16 327	086		16 327										
	Charges constatées d'avance *		092	2 085	094		2 085										
	Total II		096	42 780	098		42 780										
	Total général (I + II)		110	120 888	112	5 823		115 065									
PASSIF												Exercice N NET		1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 500												
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126														
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132														
	Report à nouveau		134		2 019												
	Résultat de l'exercice		136		1 078												
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142		4 596												
	Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		52 046												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		32 807												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		25 616												
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176		110 469												
Total général (I + II + III)		180		115 065													
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	52 524											
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A CHACUN SA CUISINE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	258 718	
	Production vendue {	biens	215		214		
		services *	217		218	35 993	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	7	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	294 718	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	159 313	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	6 011	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	-827	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	71 214	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	1 092	
	Rémunérations du personnel*				250	40 857	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 877	
	Dotations aux amortissements*				254	4 047	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	250		}	262	2 775
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	270				
Total des charges d'exploitation (II)					264	293 357	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 360	
Produits financiers (III) 280 15					294	708	
Charges financières (V)					290	600	
Produits exceptionnels (IV)					300		
Charges exceptionnelles (VI) {					}	300	
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	190	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	1 078	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	1 078	
Règlements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	190			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44, octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44, sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44, quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	1 268	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2					370	1 268	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A CHACUN SA CUISINE						Néant ☐ *			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	3 832	412	2 000	414		416	5 832		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	6 175	452	25 979	454		456	32 153		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	13 934	472	24 545	474		476	38 478		
Immobilisations financières		480	1 644	482		484		486	1 644		
TOTAL		490	25 584	492	52 524	494		496	78 108		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	402	502	505	504		506	907		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1	542	1 243	544		546	1 244		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 373	562	2 299	564		566	3 672		
TOTAL		570	1 776	572	4 047	574		576	5 823		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL				596		585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A CHACUN SA CUISINE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 40 544
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 37 258
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SAS A CHACUN SA CUISINE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	3	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	294 711	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	294 711	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	7	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	827	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	833	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	205 086	
Variation négative des stocks	145	6 011	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	15 185	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	2 775	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	229 057	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	66 488	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	66 488	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	294 711	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2	160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

8 9 1 4 4 8 7 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A CHACUN SA CUISINE

ADRESSE (voie)

301 RUE DES SABLES ET DES PRÉS DE GAUD

CODE POSTAL

26260

VILLE

SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MOULEC Prénom(s) LAURE
 Nom marital MOULEC % de détention 35,0000 Nb de parts ou actions 105,00
 Naissance : Date 18/11/1981 N° Département 13 Commune MARSEILLE-01 Pays France
 Adresse : N° 200 Voie A CHEMIN DES VERSEAUX
 Code Postal 26260 Commune MARGES Pays France

Titre (2) M Nom patronymique VOLLE Prénom(s) CEDRIK
 Nom marital VOLLE % de détention 31,0000 Nb de parts ou actions 93,00
 Naissance : Date 15/12/1978 N° Département 26 Commune SAINT-VALLIER Pays France
 Adresse : N° 4 Voie LE CLOT
 Code Postal 26330 Commune SAINT-AVIT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022


 Formulaire obligatoire (art. 38
de l'annexe III au CGI)
(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

8 9 1 4 4 8 7 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A CHACUN SA CUISINE

ADRESSE (voie)

301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD

CODE POSTAL

26260

VILLE

SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VOLLE Prénom(s) LOIC
 Nom marital VOLLE % de détention 34,0000 Nb de parts ou actions 102,00
 Naissance : Date 29/12/1977 N° Département 26 Commune SAINT-VALLIER Pays France
 Adresse : N° 200 Voie A CHEMIN DES VERSEAUX
 Code Postal 26260 Commune MARGES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN

8 9 1 4 4 8 7 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CHACUN SA CUISINE

ADRESSE (voie) 301 RUE DES SABLES ET DES PRÉS DE GAUD

CODE POSTAL 26260

VILLE

SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

SIRET : 891 448 763 000 21 Code APE : 4647Z RCS ROMANS

CV 47 LV

- questions diverses
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 190,00 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour le dit exercice.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **1.077,64 EUROS** auquel s'ajoute le report à nouveau de **2.018,52 EUROS**, soit un distribuable de **3.096,16 EUROS**, de la manière suivante:

- **RESERVE LEGALE** **150,00 EUROS**
- **REPORT A NOUVEAU.....** **2.946,16 EUROS**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce.

Ce rapport, mise aux voix, est adopté à 198 actions sur 300. M VOLLE Loick n'ayant pas pris part aux votes pour le point 2 et 3 de cette convention.

Le reste des points de cette convention sont adoptés à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

CV L7 LV

Les Associés

C.VOLLE

A handwritten signature consisting of several horizontal, slightly wavy lines.

L.VOLLE

A handwritten signature featuring a long horizontal line with a small loop at the end.

L.MOULLEC

A handwritten signature that appears to be 'L. Moulec' with a large, stylized flourish.